



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crédits en faveur de la promotion de la culture de l'islam

Question écrite n° 43274

Texte de la question

M. Belkhir Belhaddad attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la traduction budgétaire dans le projet de loi de finances pour 2022 de l'engagement du Président de la République pour la promotion de la culture de l'islam, lors de son discours sur le thème de la lutte contre le séparatisme aux Mureaux en octobre 2020. En ce sens, le Président de la République annonçait que l'État devait s'engager pour promouvoir la dimension intellectuelle, académique et profane de l'islam et ainsi soutenir à hauteur de 10 millions d'euros les initiatives qui seront prises par la Fondation pour l'islam de France en matière de culture, d'histoire et de science. Si ce n'est évidemment pas le rôle de l'État de structurer l'islam et de s'investir sur le plan culturel, il est du ressort de la puissance publique d'agir au nom de la promotion de la diversité culturelle et de la connaissance scientifique. À ce titre, la Fondation pour l'islam de France n'a pour le moment reçu aucun soutien financier de la part de l'État pour l'accompagner dans son travail de construction d'un « islam des Lumières ». Ainsi, il souhaite savoir si des crédits budgétaires seront octroyés en 2022 à la Fondation pour l'islam de France afin de lui permettre de développer un cursus universitaire de haut niveau sur les études islamiques et promouvoir la recherche sur la civilisation musulmane.

Données clés

Auteur : [M. Belkhir Belhaddad](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43274

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 8980

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)